

Nos entreprises de santé inventent une « formation mobile » inédite en France

En général, les stagiaires ne font qu'observer. Le club des entreprises d'Eurasanté expérimente leur mise en situation réelle de travail dans une formation courte de un à trois jours. À déployer dans tout le pays.

PAR YANNICK BOUCHER
economie@lavoixdunord.fr

RÉGION. Ils l'appellent la « formation mobile » : une entreprise de santé A envoie l'un de ses salariés dans une entreprise de santé B, qu'elle soit cliente ou fournisseur. Les salariés entrent très vite en immersion dans le quotidien d'autres salariés pour faire émerger de nouvelles idées et de nouvelles compétences. Anne Gilet devient ainsi chargée de produc-

« Cette formation résout des problèmes des entreprises de santé confrontées à une pénurie de postes... »

THOMAS BUFFIN (CLUBSTER SANTÉ) tion chez Innobiochips, société de diagnostic médical venant d'installer une salle blanche dans ses locaux lillois. Elle fut accueillie en stage – avec plan de formation – par François Hénin, directeur général de Cousin Biotech (Wervicq-Sud), très belle entreprise d'implants et produits médicaux à base de textiles techniques,



Anne Gilet (Innobiochips), stagiaire chez François Hénin (Cousin Biotech) pour apprendre à gérer une salle blanche biomédicale. PHOTO « LA VOIX »

pour apprendre à gérer ce type de salle. « Son tuteur n'est pas un formateur professionnel. Il a juste montré ce qu'il faisait chaque jour », explique-t-il.

Le Clubster santé regroupe 227 sociétés de biosanté du parc Eurasanté à Lille. « La formation mobile résout des problèmes des entreprises de santé confrontées à une pénurie de postes sur de nombreux métiers, avec une formation initiale très peu adaptée à leurs besoins »,

explique Thomas Buffin, son président. Autant être pragmatique et efficace. Dix stages ont été menés cette année avec vingt entreprises. La formation est soutenue par la MEL, la DIRECCTE (État), Pôle emploi, la Maison de l'emploi du Val de Marque et trois organismes de financement des formations (OPCA). Elle doit être déployée en France en faveur de l'ensemble des secteurs d'activité. C'est cadeau. ■

L'activité fluviale emprunte toujours